

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Automat SET radioMAT-XR Developer
- **Code du produit** 9791861
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produits chimiques de photo
Révélateur pour films radiographiques
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Distributed by: Distribuido por:
Distribue par: Vertrieb durch
DE Healthcare Products
Gillingham ME8 0SB UK
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
- **Service chargé des renseignements :**
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
email: info@cybertechbrand.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Emergency No.: Chemtrec US (800) 424-9300
International: 001 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- 
 GHS08 danger pour la santé
 Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- 
 GHS09 environnement
 Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 
 GHS07
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
- 
 Xn; Nocif
 R40-68: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Possibilité d'effets irréversibles.
- 
 Xi; Irritant
 R36: Irritant pour les yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 1)

 Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

 N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

• **Phrases R:**

36 Irritant pour les yeux.
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
68 Possibilité d'effets irréversibles.

• **Phrases S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8	1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)  Xn R22-40-68  Xi R41  Xi R43  N R50 Carc. Cat. 3, Muta. Cat. 3  Muta. 2, H341; Carc. 2, H351  Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	5,0-10%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol  Xn R22  Acute Tox. 4, H302	2,0-5,0%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3	carbonate de potassium  Xi R36/37/38  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,0-5,0%
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2	acide borique  T Repr. Cat. 2 R60-61  Repr. 1B, H360	2,0-5,0%
CAS: 139-89-9 EINECS: 205-381-9	Hydroxyethylethylenediaminetriacetic acid, trisodium salt, solution  Xi R36/38  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,5-2,0%
CAS: 13047-13-7 EINECS: 235-920-3	4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidine-3-one  Xn R22  Xi R43  N R51/53  Aquatic Chronic 2, H411  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,5-2,0%

· SVHC

10043-35-3 | acide borique

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Veiller à l'apport d'air frais

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· **après ingestion** : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connu

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 3)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Anhydre sulfureux (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-30 °C
- **Classe de stockage :** LGK 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 4)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

VME	2 mg/m ³ C3, M3
-----	-------------------------------

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374

Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

	Épaisseur du matériel (mm)	Temps de pénétration (min)
Caoutchouc nitrile	0,38	> 480
Néoprène	0,65	> 240
Butylcaoutchouc	0,36	> 480

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux \geq 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Gants en caoutchouc synthétique

Valeur pour la perméabilité: taux:

\geq 3 (60 min)

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 5)

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide
Couleur : incolore
transparent

· Odeur : non caractéristique
· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 25°C: 10,3

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : > 100°C

· Point d'éclair : non applicable

· Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

· Densité à 20°C: 1,275 g/cm³
· Densité relative. Non déterminé.
· Densité de vapeur. Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique : non déterminé
cinématique : non déterminé

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 6)

- En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

Oral	LD50	320 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>900 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'Hydroquinone a été incluse en Allemagne dans le "TRGS 905" (Règlementations Techniques pour les Substances Dangereuses/Index des sub-stances cancérigènes et mutagènes ou substances dangereuses pour les systèmes de reproduction), et a été classé en "Catégorie 3" des sub-stances cancérigènes et mutagènes (3 = catégorie des substances les moins dangereuses). Les Commissions UE correspondantes n'ont pas encore examiné cette classification.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Possibilité d'effets irréversibles.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** non déterminé
- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
HYDROQUINONE:
Toxicité pour le poisson (CL50): 0,044 mg/l/96 h (Pimephales promelas)
Toxicité pour les daphnies (CE50): EC50 0,29 mg/l/48 h (Daphnia magna)
Toxicité pour les algues (CI50): 0,335 mg/l/72 h (Selenastrum capricornutum)
- **Remarque :** Très toxique chez les poissons.
- **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· Catalogue européen des déchets

09 01 01*	bains de développement aqueux contenant un activateur
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
EAK-No. 15 01 10
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA** UN 3082
 - **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
 - **ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone))
 - **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (hydroquinone)
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 

- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 8)

· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Code de restriction en tunnels	E
· Remarques :	"Quantité limitée" d'après chapitre 3.4 ADR
· IMDG	
· Remarques :	"Limited quantity" according to chapter 3.4 IMDG
· IATA	
· Remarques :	Packing Instruction PAX / CAO 964
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 9)

Classe	Part en %
I	6,3
NK	4,4

• **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R60 Peut altérer la fertilité.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R68 Possibilité d'effets irréversibles.

• **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent

• **Sources.**

directives CE applicables:

- 1999/45
- 1907/2006
- 1272/2008

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Developer

(suite de la page 10)
Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Automat SET radioMAT-XR Fixer
- **Code du produit** 9791861
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produits chimiques de photo
Fixateur pour films radiographiques
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Distributed by: Distribuido por:
Distribue par: Vertrieb durch
DE Healthcare Products
Gillingham ME8 0SB UK
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
- **Service chargé des renseignements :**
UK 01634878750
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
email: info@cybertechbrand.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Emergency No.: Chemtrec US (800) 424-9300
International: 001 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 10043-01-3	sulfate d'aluminium	2,0-5,0%
EINECS: 233-135-0	 Xi R41	
	 Eye Dam. 1, H318	

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais

- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connus

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Anhydre sulfureux (SO₂)

Oxyde d'azote (NO_x)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 2)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais
néant
- **Température de stockage recommandée :** 5-30 °C
- **Classe de stockage :** LGK 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

10043-01-3 sulfate d'aluminium

VME 2 mg/m ³

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 3)

- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants en caoutchouc synthétique
Valeur pour la perméabilité: taux:
 ≥ 3 (60 min)
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Caoutchouc naturel (Latex)
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non caractéristique

· valeur du pH à 25°C: 5,1

· Modification d'état

Point de fusion :	< 5°C
Point d'ébullition :	> 100°C

· Point d'éclair : non applicable

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

· Densité à 20°C: 1,31 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : miscible

· Viscosité :

dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 4)

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
En cas d'action exercée par des lessives alcalines, dégagement d'ammoniac
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** Pas de symptômes connus
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** non déterminé
- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :** non déterminé
- **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 5)

Selon les critères de classification de la CE et l'étiquetage "dangereux pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à classer comme dangereux pour l'environnement.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

• **Catalogue européen des déchets**

09 01 04*	bains de fixation
-----------	-------------------

• **Emballages non nettoyés :**

• **Recommandation :**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

• 14.1 No ONU

• **ADR, IMDG, IATA** néant

• 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

• **ADR** néant

• **IMDG, IATA** néant

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• **ADR, IMDG, IATA**

• **Classe** néant

• 14.4 Groupe d'emballage

• **ADR, IMDG, IATA** néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• **Polluant marin :** Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.01.2012

Version 2

Révision: 05.01.2012

Nom du produit Automat SET radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 6)

- **Indications complémentaires de transport** : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Restriction de l'utilisation recommandée.**
Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- **Sources.**
directives CE applicables:
- 1999/45
- 1907/2006
- 1272/2008
Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F